

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2009

1. BUDGET PRIMITIF 2009

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs eau, général et CCAS de l'année 2009 qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET GENERAL

Fonctionnement	563.570,00 €
Investissement	575.103,00 €

BUDGET EAU

Fonctionnement	67.246,00 €
Investissement	171.579,00 €

C.C.A.S.

Fonctionnement	392,00 €
----------------	----------

2. SUBVENTIONS

Il procède au vote des subventions accordées en 2009 :

- A.P.E. Groupe scolaire de Dingy (20 € par élève prévision pour 85 élèves)	
	1.700,00 €
- MJC du Vuache	4.807,26 €
- Etoile Sportive Valleiry Foot	600,00 €
- Football Club du Vuache (Jonzier)	500,00 €
- J.A.A.N Animaux secours Arthaz	276,50 €
- Ecole à l'hôpital et domicile	35,00 €
- Amicale personnel Communal du Vuache	65,00 €
- A.N.A.C.R	25,00 €
- ADMR Viry-Vuache	871,29 €
- Souvenir Français 74	25,00 €
TOTAL	8.905,05 €

3. DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX

Il sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de voirie.

4. PISCINE VITAM'PARC

Monsieur le maire rappelle que le Centre Vitam'Parc de Neydens pourrait accueillir les écoles primaires et secondaires du canton à la condition que tous les établissements acceptent de s'y rendre. Après discussion, le conseil municipal accepte le principe de prise en charge des droits d'entrée et cours de natation par les communes ainsi que la prise en charge des frais de transport par la Communauté de Communes du Genevois.

Concernant notre commune, il précise que le mode de financement sera étudié entre les parents d'élèves et la commune pour les droits d'entrée et cours de natation des élèves du cycle 2 de Dingy-en-Vuache.

5. JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal approuve l'organisation d'une matinée « nettoyage de la commune » qui fait appel au bénévolat. Celle-ci est prévue samedi 18 avril. Le point de rendez-vous est fixé à la Mairie dès 9 heures et une collation sera offerte aux participants à midi.

6. ECOLE CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et suite à une rencontre avec madame Aubel –directrice du groupe scolaire- et avec Mr Zermatten –Inspecteur académique- le conseil municipal apprend que l'Académie accepte d'ouvrir un nouveau poste d'enseignant à la condition que la commune mette à sa disposition les locaux nécessaires. Après discussion, le conseil municipal approuve l'ouverture d'une 4^{ème} classe qui diminuera les effectifs par classe. Il décide de fermer une partie de la salle « dite de la cantine » par des parois amovibles afin d'y installer cette nouvelle classe et de l'équiper en mobilier.

L'organisation du service de la cantine sera réétudiée afin de permettre un fonctionnement adapté de ces deux activités.

7. URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance d'une demande de permis de construire déposée par monsieur GENOUD-PRACHEX Michaël pour une villa à Bloux.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas acquérir un défibrillateur pour la commune en raison de l'étalement de la population et de la durée pour atteindre ce matériel sachant que le temps est compté pour que l'intervention soit positive en cas d'accident cardiaque. Il prend acte que le massage cardiaque continu en attente des secours reste très efficace.
- Il décide de fermer momentanément le chemin rural de la Chavanne à Jurens, au dessous de la maison de monsieur Tobler, en attente d'une solution pour sécuriser ce chemin.
- Il entend le compte rendu du conseil d'école donné par la commission scolaire qui reprend les effectifs à la rentrée, le projet de classe supplémentaire, la scolarisation du mercredi 20 mai en remplacement du vendredi de l'Ascension, le projet d'intervention et animation du SIDEFAGE, le souhait d'organiser une formation de première éducation à la route...
- Un résumé est fait sur l'Observatoire de l'Habitat qui a été présenté en réunion à Valleiry.

La séance est levée à 23 h 20.